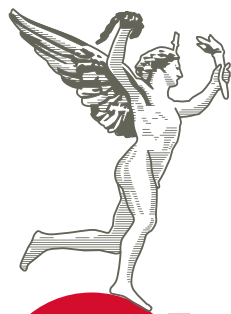


ÉVALUATION EXTERNE

POUR LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX



afar

HABILITÉ PAR L'ANESM

L'Afar votre partenaire pour les évaluations externes

Depuis 1980, l'Afar est au service des professionnels des établissements sanitaires publics et privés, des établissements sociaux et médico-sociaux, des collectivités territoriales et des entreprises au travers de la formation et de l'évaluation externe.



L'Afar est habilitée par l'ANESM à conduire des évaluations externes. Depuis 2003, elle est certifiée ISO 9001 et qualifiée ISQ OPQF, qualification inscrite sur la liste du CNEFOP. Consciente des problématiques et des réalités de votre établissement, l'Afar apporte un regard expert permettant des interventions respectueuses de votre institution et des personnes qui la fréquentent : usagers, partenaires et professionnels.

Adaptabilité

L'Afar exerce son activité depuis plus de trente-cinq ans. Une telle longévité s'explique tout d'abord par sa capacité à anticiper les évolutions du cadre législatif et de la demande des institutions. Elle se traduit également par son aptitude à se donner les moyens organisationnels et humains d'y répondre fructueusement.

Finition

L'Afar a une conception exigeante de son métier. Parce que « le diable se cache souvent dans les détails », l'Afar veille à tous les aspects, des plus structurants aux plus opérationnels, présidant au déroulement réussi d'une évaluation. Elle accorde donc une importance particulière aux aspects matériels de l'organisation et aspire à un haut degré de finition dans tous les registres.

Altérité

Par essence, le métier de l'Afar est tourné vers les autres. Parce que nous avons l'absolue conviction que la formation et par extension l'évaluation externe peuvent et doivent permettre la progression et l'épanouissement de chacun, nous mettons quotidiennement nos clients et stagiaires au cœur de notre réflexion et de notre action.

Recherche de l'excellence

L'Afar entend exercer son métier dans les règles de l'art. De la demande de l'établissement au recrutement des intervenants jusqu'à l'organisation générale, l'Afar aspire sans cesse à améliorer ses processus.

Notre vision de l'évaluation externe

L'évaluation doit permettre, entre autre, de faire évoluer les pratiques et les compétences, de renouveler le dialogue, de produire des connaissances pour nourrir la décision, de valoriser l'action conduite, de s'adapter et anticiper les besoins sociaux.

Au-delà de la nécessité de répondre à une prescription légale, l'évaluation est une véritable opportunité à saisir par les établissements pour :

- **Ancrer** une culture d'amélioration continue, basée sur une valorisation de ce qui existe déjà.
- **Généraliser** les bonnes pratiques des équipes professionnelles et dirigeantes.
- **Rechercher** la participation effective des usagers.

Il s'agit donc d'une démarche participative d'amélioration de la qualité :

- **Une démarche collective de progrès**
- **Une démarche de valorisation des savoir-faire existants**
- **Une opportunité pour développer la participation, la concertation et la transversalité**
- **Une démarche ouvrant des pistes de réflexion**
- **Une évaluation s'appuyant sur des méthodes objectives**



Le déroulé

Notre intervention repose sur la participation active de la direction et du comité de pilotage dans l'organisation de la visite.

Pour chaque évaluation externe, notre méthodologie est articulée autour de 4 phases :

1 Cadrage et préparation

- Recueil et analyse



- Note de cadrage
- Planning

2 Restitution et analyse

- Rencontre in-situ avec les équipes



- Restitution orale à chaud des résultats

3

Synthèse

- Analyse des notes
- Rédaction du pré-rapport



- Pré-rapport d'évaluation externe sur support numérique

4

Rapport définitif

- Recueil des observations de l'établissement



- Rapport d'évaluation externe

1 UN LIEN ÉTROIT AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE SES SERVICES

- Au départ de la mission : conférence téléphonique de départ de mission entre l'Afar et l'établissement, présentation de la mission et des intervenants.
- Durant la mission : réunion de validation journalière assurant le diagnostic partagé, échange téléphonique et courriel durant toute la phase de validation du pré rapport.
- À la fin de la mission : réunion de clôture de la mission, présentation orale des grands points analysés pendant la mission.

2 LE RESPECT DE VOS OBJECTIFS

- Obtenir un rapport d'évaluation conforme à la réglementation pour ne pas courir le risque d'évaluations externes invalidées.
- S'appuyer sur des professionnels experts dans le domaine, compétents et expérimentés.
- Être détenteur d'un rapport d'évaluation externe qui puisse être un élément d'accompagnement dans votre démarche qualité.

3 DES MÉTHODES ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS CONCRÈTES

Plus qu'une synthèse remise, le rapport d'évaluation est articulé autour :

- D'un volet descriptif.
- D'un volet d'analyse : analyse globale.
- D'un volet interprétatif : analyse détaillée point par point selon le référentiel de l'évaluation.
- D'un volet d'aide à la décision : synthèse et analyse complète des actions à prioriser selon le référentiel et d'un accompagnement personnalisé.

Une évaluation externe de la structure menée sous l'angle de la qualité pour l'utilisateur.
Une adéquation avec la commande des services de tutelle ayant donné autorisation.

4 UNE REMISE DE LIVRABLES

- Une note de cadrage à l'issue de la phase d'observation qui intègre le cadre évaluatif et le planning de visite adaptés aux spécificités de votre structure.
- Un rapport final qui intègre la compréhension de vos enjeux à venir, et qui saura être, d'une part un véritable dispositif de pilotage, d'aide à la décision, d'autre part un outil de prospective.

www.afar.fr



@AfarFormation



46 rue Amelot CS 90005 / 75536 Paris Cedex 11

Tél. : 01 53 36 80 50 / Fax : 01 48 05 31

Courriel : formation@afar.fr

SIRET : 410 079 339 0017 NAF : 8559A

N° de formation : 11 75 04 139 75

